ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en Master 1ère année Mention Sciences Economiques Et Sociales Parcours Ingénierie de la transition des territoires

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 613-5, D. 612-36-2 à D. 612-36-2-10 et D. 613-45,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'annexés au décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022, notamment leur article 7,

ARRETE :

Article 1er
La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

Master
1ère année
Mention Sciences Economiques Et Sociales
Parcours Ingénierie de la transition des territoires

est composée comme suit :

- Marina CASULA, Maître de Conférences — Présidente
- Gabriel COLLETIS, Professeur des Universités
- Pascal ROGGERO, Professeur des Universités

Article 2
L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 08/03/2024

Pour le Président, et par délégation
La Directrice des Etudes et de la Vie Universitaire
Université Toulouse Capitole
Cosima BLUNT